

Steige, le 9 mars 2018

MAIRIE
de
S T E I G E
67220



INFORMATIONS

Les manifestations de l'année 2018

Le printemps arrive ainsi que la belle saison et avec eux l'organisation de diverses manifestations tout au long de l'année. Vous trouverez ci-dessous la liste retenue par le Comité de Fêtes, présidé dorénavant par Antoine GOFFINET, assisté du vice-président Loïc DUPARCQ, de la trésorière Marina HUBRECHT-PRINZ et de Gérard PROT secrétaire.

Toutes les associations sont également représentées au sein du bureau du Comité.

Manifestations à retenir et auxquelles vous êtes toutes et tous invités à participer :

- Samedi 24 mars à 20 heures à l'EAR, entrée gratuite : projection d'un film sur les Fêtes des Welsches organisées au début des années 2000. A l'issue de la projection et afin de continuer les échanges de souvenirs, le Comité des Fêtes proposera des pâtisseries maison ainsi que de quoi se désaltérer.
- Jeudi 12 avril à 20 heures à l'église : concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, initié par le Conseil Départemental. Entrée gratuite, plateau à la sortie.
- Dimanche 20 mai : 2^{ème} course de côte de Steige, organisée par Rallye Passion, la Steigeoise et les Véhicules Etoilés
- Vendredi 15 juin en fin d'après-midi : kermesse de l'école.
- Dimanche 17 juin : courses cyclistes organisées par La Steigeoise.
- Samedi et dimanche 28 et 29 juillet : fête du village programmée par le Comité des Fêtes.
- Dimanche 2 septembre : rallye touristique par l'Amicale des Véhicules Etoilés.
- Dimanche 4 novembre : thé dansant à l'EAR organisé par l'association « les Prés du Giessen » en faveur de l'EHPAD de Villé.
- Dimanche 28 octobre : nouvelle manifestation « les Guidons » exposition, compétition, proposée par l'Amicale des Véhicules Etoilés.
- Samedi 17 novembre : soirée « Années 80 » à l'EAR.

Gratuité de l'Espace d'Animation Rural

Nous rappelons qu'à l'issue d'obsèques, les habitants de Steige peuvent bénéficier gratuitement de l'Espace d'Animation Rural pour organiser une éventuelle réception.

Aux propriétaires de chiens

La mairie enregistre de plus en plus de plaintes d'administrés concernant la divagation des chiens dans le village et sur le ban communal. Il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse, quel que soit l'endroit de la promenade, **que les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux notamment aux abords des habitations, des espaces publics, et bords des routes et ruelles, sous peine d'amende.**

Rappel :

Réglementation concernant les feux

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.



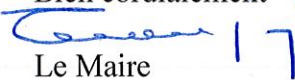
A Hirsingue depuis 1974, **une trentaine de bénévoles** trient les lunettes collectées, inscrivent les dioptries sur chaque verre et font des colis de 2 et 3 kilos ...

... qui sont acheminés en France, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Europe, et sont **envoyés gratuitement** à des personnes compétentes dans des cliniques, des dispensaires et des missions qui en font bénéficier les malvoyants les plus démunis de leur pays.

Les personnes qui souhaitent participer à cette opération sont priées de déposer les lunettes dont elles n'ont plus l'utilité, à la mairie qui se chargera de les envoyer à « Lunettes sans Frontières ».

Toutes ces informations sont aussi à consulter sur le site internet de la commune www.steige.fr alimenté régulièrement grâce au travail de Gérard PROT et Marina HUBRECHT-PRINZ.

Bien cordialement


Le Maire
Roland MANGIN

